



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

A.D. n° 2021- 212

***Comité de pilotage stratégique et de suivi –
pôle d'équilibre territorial et rural Midi Quercy***
Arrêté portant représentation et désignation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-7,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,

Vu les règles régissant l'organisme prévoyant la présence du président du Conseil départemental,

Considérant que le président du Conseil départemental a qualité pour désigner le conseiller départemental appelé à le représenter,

Arrête

Article 1er- Est désigné pour représenter le Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne *au comité de pilotage stratégique et de suivi – pôle d'équilibre territorial et rural Midi-Quercy,*

M. Emmanuel CROS, Vice-président du Conseil départemental.

Article 2 - Est désigné pour représenter le Département de Tarn-et-Garonne *au comité de pilotage stratégique et de suivi – pôle d'équilibre territorial et rural Midi-Quercy,*

Mme Nadine SINOPOLI, conseillère départementale du canton Quercy Rouergue et
M. Cédric VAISSIÈRES, conseiller départemental du canton Aveyron Lère.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée à l'organisme concerné.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la notification à l'organisme.

Fait à Montauban,

Le 22 OCT. 2021

Le Président,

Michel WEILL